

### ARTICLE 1 : OBJET

La Société Fruits & Compagnie dont le siège social se situe à : Chemin des canaux – 30132 Caissargues, organise du 12/01/2015 au 31/01/2015, un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé : "**Vivez les Alpes de Plus Près**".

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exception du personnel de la société organisatrice, des personnes ayant participé à la conception du jeu et des personnes assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille en ligne directe.

### ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

La participation au jeu se fait **exclusivement** par internet à l'adresse du site [www.fruitsetcompagnie.fr](http://www.fruitsetcompagnie.fr)

Pour participer par internet, le participant doit simplement se connecter sur le site **www.fruitsetcompagnie.fr** et suivre les étapes qui lui sont présentées :

- il doit d'abord renseigner le mot de passe inscrit sur des supports promotionnels disponibles gratuitement, présents en magasin.
- il doit ensuite enregistrer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, n° de téléphone, adresse e-mail, enseigne et code capcha), puis valider.
- il gratte un fruit au choix parmi les quatre disponibles et est alors averti immédiatement s'il est sélectionné pour le grand tirage au sort.

Les participations au jeu seront annulées, si elles sont erronées, illisibles, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement. Toute personne mineure qui tenterait par quelque moyen que ce soit de participer au jeu ne pourrait prétendre percevoir quelque gain que ce soit et contreviendrait au présent règlement ainsi qu'aux textes en vigueur en France.

Le remboursement des frais liés à l'accès au jeu s'effectuera sur simple demande écrite jusqu'au 16/04/2015 inclus, à l'adresse suivante :

**ALTARUNA - "Vivez les Alpes de Plus Près" - 21 RUE DE LA POSTE - 66680 CANOHES**

accompagnée d'un RIB et de l'original de la facture de consommation internet faisant apparaître l'heure, et la date de la connexion à l'accès au jeu "**FRUITS & COMPAGNIE**" - "**Vivez les Alpes de Plus Près**"

Remboursement sur la base d'une connexion forfaitaire à 0,16€ TTC par virement bancaire exclusivement (Forfaits, ADSL, Câble, ou toute autre liaison spécialisée, exclus du remboursement).

Les frais d'envoi de cette demande peuvent être remboursés sur la même demande écrite, par RIB et sur la base forfaitaire du tarif lent en vigueur base 20 g. Une seule demande de remboursement par foyer pendant toute la durée de l'opération (même nom, prénom, et/ou même adresse e-mail et/ou même RIB) sera acceptée. Le nom de la personne physique demandant le remboursement doit être le même que celui mentionné sur la facture du fournisseur d'accès internet. Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou non reçue dans les délais prévus au présent article, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

### ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Le tirage au sort sera effectué à la fin de la session et désignera sur l'ensemble de la durée du jeu, 11 gagnants.

Il ne sera attribué qu'un seul cadeau par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse électronique, **un justificatif peut être demandé**), par niveau de dotation pendant toute l'opération et cela sur l'ensemble du jeu :

- 1 séjour en chambre et table d'hôtes pour 2 personnes - 2 nuits avec petits déjeuners, 1 repas pour 2 personnes, date de validité du séjour jusqu'au 30/09/2014, valeur commerciale unitaire : 200 Euros TTC environ
- 10 sacs à dos randonnée raid, valeur commerciale unitaire : 35 Euros TTC

### ARTICLE 5 : CADEAUX MIS EN JEU

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange des lots gagnés.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

### ARTICLE 6 : DONNEES NOMINATIVES

Il ne sera répondu à aucune réclamation, adressée obligatoirement par écrit à l'adresse du jeu, passée la date du 16/02/15.

6.1 Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Elles seront exclusivement collectées pour un usage interne de l'organisateur du jeu-concours.

6.2 Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, à exercer auprès de l'organisateur à l'adresse suivante :

**ALTARUNA - "Vivez les Alpes de Plus Près" - 21 RUE DE LA POSTE - 66680 CANOHES**

6.3 Déclaration du site : le site <http://www.fruitsetcompagnie.fr> ainsi que le traitement de ses données ont fait l'objet d'une déclaration régulière auprès de la CNIL.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITES**

Concernant la participation par internet, la société FRUITS & COMPAGNIE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

De même, elle décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation. Elle ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, casse, vol et perte intervenu lors de la livraison du lot gagné. Il vous incombe la charge des démarches auprès de la société de transport du lot.

#### **ARTICLE 8 : MODALITES SPECIFIQUES**

La société FRUITS & COMPAGNIE se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, modifier ou suspendre le présent jeu en cas de force majeure ou d'événements exceptionnels ou indépendant de sa volonté, sans préavis, sans que cela n'ouvre pour autant le droit aux participants de demander à ce titre une quelconque contrepartie ou indemnité de quelque nature qu'elle soit.

#### **Toute participation doit être loyale :**

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue des résultats et des gagnants. Il est par exemple totalement interdit de jouer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique, ainsi que de jouer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne, ou d'utiliser des moyens techniques quels qu'ils soient pour augmenter le nombre de participation.

La société FRUITS & COMPAGNIE se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. Elle se réserve également le droit d'écarter du concours, toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Le simple fait de participer au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière de ses modalités et de son règlement.

Tout litige concernant l'interprétation du présent règlement, son application, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par les sociétés organisatrices. Leurs décisions seront sans appel.

#### **ARTICLE 9 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé, via la société Ludilex ([www.reglement-legal.net](http://www.reglement-legal.net)), auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris. Il est consultable à l'adresse du site [www.fruitsetcompagnie.fr](http://www.fruitsetcompagnie.fr) pendant toute la durée de l'opération.